RÉGION NORMANDIE

Appel à candidatures : Agrément des organismes de conseil agricole au titre du dispositif « Conseil Stratégique Environnemental et Economique » (CAS2E) 2027-2029

Objectifs

Attention ouverture de l'appel à candidatures à partir du 4 mai 2026.

Cet appel à candidatures a pour objectif d'agréer les organismes de conseil habilités à réaliser des prestations de conseil au titre du dispositif « Conseil Stratégique Environnemental et Economique » (CAS2E) pour une durée de 3 ans sur la période 2027-2029.

L'objectif du CAS2E est d'accompagner les agriculteurs vers davantage de résilience face aux enjeux à venir du territoire normand :

- Changement climatique : renforcer l'atténuation, engager l'adaptation
- S'engager pour la souveraineté alimentaire du territoire
- Démarrer une activité agricole et suivre ou transmettre un outil de production
- Améliorer la qualité de vie au travail

Les agriculteurs ou futurs agriculteurs peuvent bénéficier de deux types de conseils :

1) Les conseils « Changement de pratiques »

Le dispositif a vocation à soutenir les démarches de changements de pratiques ou de méthodes portées par un agriculteur, à l'accompagner dans la construction d'objectifs et d'actions concrètes à mettre en place sur son exploitation pour les atteindre. Ce type de conseil est construit selon trois phases distinctes : phase diagnostic, phase plan d’actions et phase de suivi. 16 thématiques sont ouvertes.

2) Les conseils « Démarrer une activité agricole et suivre ou transmettre un outil de production »

Etude économique et évaluation de la robustesse d’un projet d’installation
Analyser ses premières années d’installation
Diagnostic Transmission

Bénéficiaires

Organismes démontrant des compétences techniques et méthodologiques en matière de conseil, en lien avec les thématiques identifiées dans le cahier des charges.

Caractéristiques de l’aide

Appel à candidature pour agrément.

Contacts

CONTACT

Ana HOUIS

Direction de l’Agriculture et des Ressources Marines

Service Installation, Conseils et Transition

02 79 18 24 52

conseil-agricole@normandie.fr